

Une situation rendue insupportable à l'AEFE par un gouvernement qui explose le budget de guerre au détriment de l'Éducation et de la santé, et une réforme qui risque d'aggraver l'enseignement à l'étranger.

QUEL EST L'AVENIR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ?

Alors que les mobilisations se multiplient dans le réseau AEFE, contre les augmentations des frais de scolarité et la dégradation des conditions de travail, des mobilisations sont organisées, comme à Munich à l'appel des parents, avec le soutien des organisations syndicales, à laquelle la FNEC FP-FO a pris sa place. Selon la police, 170 personnes s'y sont réunies pour protester contre la hausse des frais de scolarité et défendre l'avenir du lycée, fortement menacé par les contre-réformes et les restrictions budgétaires de l'AEFE.

LES FAITS

Le conseil d'administration de l'AEFE du 11 mars a révélé un excédent budgétaire de 3,2 millions d'euros pour l'exercice 2025, alors que celui du 18 décembre avait prévu un déficit structurel de près de 57 millions d'euros. Or, les annonces de décembre ont contraint les établissements à réduire drastiquement leurs dépenses et leurs investissements, et à augmenter fortement les frais de scolarité, difficilement soutenables : cela accroît le risque de détourner certains parents du réseau AEFE. C'est un cercle vicieux. D'autant que l'enveloppe des bourses scolaires tend à diminuer : 111,5 millions d'euros en 2025 contre 107,03 millions d'euros prévus en



Golm

2026, soit une baisse d'environ 4 % (loi de finances 2026), précarisant les familles des classes moyennes aux revenus les plus modestes, ce que dénonce la FNEC FP-FO.

Les difficultés financières de l'AEFE sont le résultat d'un désengagement progressif et accru de l'État : 63 millions de baisse de la subvention pour charges de service public, soit 14% en 2 ans, selon la directrice de l'AEFE lors du CA du 18 décembre.

Le report de la part patronale des pensions civiles des détachés sur les établissements en gestion directe, puis des établissements conventionnés aggrave leur situation financière. Elle est fixée à



La FNEC FP-FO revendique

- ▶ La prise en charge par l'État de la part patronale des détachés ;
- ▶ Une augmentation de la subvention de l'État, permettant entre autres d'alléger la part des frais de scolarité et d'engager les travaux nécessaires ;
- ▶ L'augmentation de l'enveloppe des bourses scolaires pour aider les familles ;
- ▶ Le maintien et l'augmentation des personnels détachés, et pas de recrutement de détachés directs, aussi financés par les établissements et donc les familles ;
- ▶ Un vrai statut pour les AESH, dont les familles doivent en amont avancer les frais ;
- ▶ Un arrêt de la privatisation et de la financiarisation de l'enseignement français à l'étranger, via les partenariats avec des entreprises à but lucratif.

En Allemagne, des lycées cherchent à se mobiliser ensemble contre ces dérives



35% en 2026, puis 50% en 2027. L'impact financier le plus important est supporté par les 68 EGD, et ce à hauteur de 29 millions d'Euros.

Au-delà de ce désengagement, c'est bien le modèle humaniste de l'enseignement à l'étranger qui est remis en question : la privatisation d'un réseau de plus en plus cher (l'immense majorité des établissements sont partenaires à but lucratif, soit 394 établissements), entraîne une sélection des familles qui « peuvent payer », au mépris de la mission de service public régaliennne d'un État, qui est d'instruire et de former.

Les perspectives sont inquiétantes. Une réforme de l'AEFE est prévue mi-juin. Mme Grillo, représentante du ministère des Affaires étrangères, explique lors du CA de l'Agence du 18 décembre, que cette réforme portera « à la fois sur les ressources et sur la maîtrise des dépenses ». Cela signifierait « le gel de recrutements de postes vacants en 2026, (...) l'évolution des cadres de contractualisation, la réflexion sur les établissements en gestion directe (EGD) ».

La FNEC FP-FO dénonce toujours la baisse du nombre de personnels détachés, 150 prévus à partir de 2025, remplacés par des personnels de droit local plus précaires, à charge à 100% des établissements, et donc des familles.

Sous « l'évolution des cadres de la contractualisation », il faut comprendre ici le risque de généralisation des contrats directs : personnels détachés directement par l'Éducation nationale, mais recrutés par les établissements du réseau, et donc aux salaires fixés localement et selon le droit du travail du pays, dont on sait qu'il est le plus souvent déficient, donc par essence précaire. De plus, réfléchir sur « les établissements en gestion directe », c'est le risque de voir leur nombre encore diminuer ou changer de statut. Pour la FNEC FP-FO, c'est non !

Élections
professionnelles
2026



du 3 au 10 décembre

je vote
FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO appelle les établissements du réseau AEFE à se mobiliser pour fédérer le mouvement contre les augmentations des frais de scolarité et ce projet de réforme désastreux !

Contactez la FNEC FP-FO !